



Wormer
d'Rieslingsgemeen

Conseil communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le 5 août 2024 à 18.00 heures dans la salle des séances à la maison communale, 95, Rue Principale à Wormeldange pour délibérer sur les objets suivants:


Ordre du jour

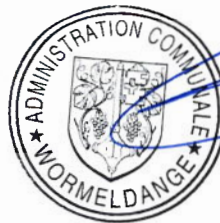
Séance publique

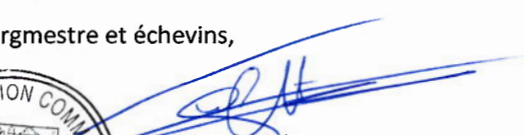
1. Nouveaux statuts du syndicat intercommunal BILLEK
2. Acquisition d'un terrain par le syndicat intercommunal BILLEK - Crédit spécial
3. Modification ponctuelle du PAP « Um lewent, phase nord-ouest » à Ehnen
4. Modification ponctuelle du PAP « Um lewent, phase sud-ouest » à Ehnen
5. Redressement du CR122 (Rue Principale) à Wormeldange - Plans et devis
6. Modification ponctuelle du règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites (RBVS)
7. Déclassement d'une parcelle à Ehnen
8. Office social commun de Grevenmacher - Convention 2024
9. Subsidés divers

Ainsi arrêté à Wormeldange, le 26 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Claude Pundel
Échevin




Pascal Welter
Secrétaire adjoint